

## Certificat de constance des performances du produit

# 0679-CPR-0914

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

**Société SPIT**  
Route de Lyon  
F-26501 BOURG-LES-VALENCE  
France

et fabriqué dans l'usine :

**Société SPIT**  
F-26501 BOURG-LES-VALENCE

Est (sont) soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé les essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques du (des) produit(s), l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de performance et les performances du (des) produit(s) décrites dans la spécification technique de référence :

"Agrément Technique Européen ETA-13/0436 valide du 31 mai 2013 au 31 mai 2018"

Sont appliquées et que le produit satisfait toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 09 septembre 2013 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 31 mai 2018.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 09 septembre 2013

Pour le CSTB  
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

**0679-CPR-0914**

## **Système d'injection Spit MULTI-MAX pour scellement d'armatures rapportées**

Scellement d'armatures rapportées, diamètres 8 à 20mm, à l'aide de la résine  
Spit MULTI-MAX.

Catégorie d'utilisation :

ETAG 001 parties 1 et 5

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Voir le détail des conditions dans le chapitre 1.2 de l'ATE